

# JobyPepper

## ET **TON** STATUT MICRO-ENTREPRENEUR

Une démarche **simple** et **gratuite**

JobyPepper est une plateforme qui permet aux étudiants micro-entrepreneurs, de réaliser une multitude de missions rémunérées et de très courte durée pour le compte d'entreprises en tous genres.

### LES AVANTAGES

---

- Finance ton quotidien
- Gagne en indépendance et flexibilité
- Gère ton emploi du temps à la carte
- Diversifie tes expériences
- Enrichie ton CV

Le statut de micro-entrepreneur permet de devenir entrepreneur individuel et donc de réaliser des missions en toute légalité pour des entreprises.

Tu deviens ton propre patron, facture tes prestations et gagne de l'argent.

À titre d'information, on compte déjà plus de 50 000 étudiants qui sont micro-entrepreneurs en France.

La démarche détaillée ci après, expose les choix effectués par la majorité des Jobies souhaitant réaliser le plus grand nombre de missions proposées sur JobyPepper.

Pour cela, il te suffit de te munir de : **ta carte d'identité**  
**ta carte vitale**

Jobies\* : ils représentent les étudiants micro-entrepreneurs qui utilisent la plateforme JobyPepper.

### 10 étapes, 10 minutes

---

1

Clique sur le lien officiel du site de l'URSAFF  
[https://www.cfe.urssaf.fr/autoentrepreneur/CFE\\_Bienvenue](https://www.cfe.urssaf.fr/autoentrepreneur/CFE_Bienvenue)

2

Clique sur « [Auto-entrepreneur](#) »

3

Pour répondre à un maximum de missions, nous suggérons de choisir les activités suivantes qui sont [polyvalentes](#) et [non restrictives](#).

Domaine d'activité : il est préférable de mentionner  
« [Activité des consultants et des conseils](#) » (ligne 36)

Choisissez votre activité : il est préférable de mentionner  
« [Conseil aux entreprises](#) », dans le but de répondre à une grande diversité de missions. Il t'est également possible de valoriser ton expertise personnelle suivant ton domaine d'étude. Libre à toi de choisir l'activité principale que tu souhaites exercer en priorité.

Le choix par défaut renseigné indique « Activités Libérales ».

4

Renseigne tes [informations personnelles](#).

5

Pour ta demande [d'ACCRES](#) :

Les personnes se situant dans la tranche d'âge [18/26 ans](#) (jusqu'à 30 ans selon critères) bénéficient du dispositif ACCRES qui permet l'exonération de charges pendant les premières années d'exercice.

Il faudra envoyer ce document en format papier une fois que tu auras reçu ton numéro de [SIRET](#).

# JobyPepper

## ET TON STATUT MICRO-ENTREPRENEUR

6

Déclarer le **lieu** d'exercice de l'activité :

Il est préférable de sélectionner « **à votre adresse personnelle** » dans le cas d'absence de locaux professionnels.

7

Compléter les informations liées à l'activité :

Date de début d'activité : indiquer « **la date du jour** »

Sa nature : il est préférable de sélectionner « **non précisé** »

Son lieu d'exercice : il est préférable de sélectionner « **non précisé** »

8

Faire sa déclaration sociale :

Indiquer son **numéro de sécurité sociale présent sur ta carte vitale**.

«En plus de votre activité auto-entrepreneur, resterez vous en même temps : »

Cocher «Autre» et renseigner «Etudiant» dans «Autre activité»

Renseigner son **régime d'assurance maladie** (par exemple : mutuelles étudiantes LMDE, SMEREP, etc).

Après ça tu dois choisir parmi les propositions un régime d'assurance maladie conventionné par le RSI.

9

Choisir son régime fiscal :

Il est préférable de cocher « **non** » car il est plus simple de ne pas choisir le prélèvement libératoire.

10

Compléter les dernières informations :

Donne ton adresse email, valide, envoie une copie de ta pièce d'identité, écris quelques lignes et signe.

# Tu as terminé!



# JobyPepper

## ET **TON** STATUT MICRO-ENTREPRENEUR

Tu recevras sous 10 jours ton numéro SIRET par voie postale. Pour l'obtenir plus rapidement, il est recommandé d'appeler l'URSSAF au 3957 et de demander à parler à un conseiller.

Le SIRET permet au micro-entrepreneur de débiter son activité professionnelle en tant qu'**indépendant**. Il est possible de commencer à travailler après validation de l'inscription, pour cela, il suffit de mentionner « **en cours d'immatriculation** » sur les échanges officiels avec les entreprises clientes. La facturation (synonyme de paiement) ne sera possible qu'à la **réception** du SIRET.

Si tu as encore du mal n'hésite pas à aller voir notre tutoriel vidéo :

[https://www.youtube.com/watch?v=\\_ciApFS5TdA](https://www.youtube.com/watch?v=_ciApFS5TdA)

Pour toutes tes interrogations relatives aux sujets : de la bourse du Crous, de la CAF ou encore du foyer fiscal de tes parents, rendez-vous dans les FAQ !  
(saison IV et épisode 4)

La team JobyPepper.

